



Marre des fumeurs pendant les concerts

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 3 novembre 2004

Je suis tombé sur votre site suite à un ras le bol intense de respirer la fumée des autres lorsque je vais dans des concerts, ce qui m'arrive très régulièrement. J'ai été choqué par 2 choses :

- les personnes qui écrivent pour ça n'ont pas/peu de réponse de votre part
- Si réponse il y a c'est pour dire attaquez les en justice, nous vous soutiendrons . Comment peut-on rester de marbre ? Est-il impossible de faire avancer les choses ? Dans l'hypothèse où je gagnerais gain de cause, est-ce que ça empêchera les gens de fumer dans ces salles exiguës ? Certainement pas, il faut attaquer le mal à la racine et j'ai l'impression que personne ne fait rien pour ça. N'est-ce pas le rôle de ce type d'organisation d'agir dans ce sens ? Il y aurait pourtant tant de choses à faire, promouvoir l'assoc, distribuer des tracts, sensibiliser les gens, s'attirer le soutien de grosses structures pour appuyer la démarche, faire un site plus collaboratif, des pétitions ... je vais sûrement avoir des réponses du style : tu n'as qu'à le faire , mais c'est bien ce que je ferais aucune autre voie n'est possible ! Les rapports, les lois c'est super, mais si tout le monde a le droit de fumer impunément dans les salles de concerts, je me demande bien à quoi ça sert. L'association semble exister depuis un bon bout de temps et je n'ai pas l'impression d'être moins dérangé par la fumée des autres ...

Réponse :

Il est vrai que ce genre de compliment n'est pas de nature à dynamiser le équipes bénévoles qui consacrent l'essentiel de leur temps à essayer de faire valoir le droit de chacun à respirer de l'air non pollué par la fumée de son voisin. Nous allons cependant tenter de vous expliquer :

- que sans la présence de ces associations, les loi VEIL (1976) et EVIN (1991) n'auraient pas été votées
- que sans leur présence, la loi EVIN serait tombée dans les oubliettes ou aurait été dénaturée comme cela est en train de se passer pour la partie Alcool de la loi EVIN.
- que nous avons par exemple, avec nos petits moyens, révolutionné le monde de l'éducation nationale en faisant condamner un directeur de l'ONISEP-SAIO, une directrice d'école primaire et une inspectrice de l'Education Nationale. Et que ces procès ciblés touchent aussi bien les restaurants qu'un Palais des congrès, des galeries marchandes, la RATP, la SNCF ou des employeurs malveillants.
- que nous avons, toujours avec nos petits moyens, modifié en profondeur la connaissance de la loi par le public non-fumeur et que votre témoignage en est une illustration.
- que nous avons, encore une fois avec nos petits moyens et souvent avec succès, aidé et accompagné plus de 1500 victimes du tabagisme depuis juin 2002.
- que depuis juin 2004 nous expédions un nombre important de mises en demeure à tout type de responsable de lieu et qu'à presque chacune correspond une mise en conformité rapide pour peu que celui qui nous a signalé l'infraction accepte de s'investir.

Il n'existe aucune question à laquelle nous aurions refusé de répondre. Un des administrateurs de DNF mène une campagne très active dans les salles de concert de la région Rhône-Alpes : il obtient un certain succès. Il y aurait mille raisons supplémentaire de vous manifester notre désapprobation, mais la plus importante réside dans deux faits incontournables :

Marre des fumeurs pendant les concerts

- ceux qui fréquentent les concerts sont majoritairement favorables ou non concernés par l'ambiance enfumée qui y règne.
- Ces spectacles ont généralement lieu à des heures où un huissier n'est plus en droit d'effectuer un constat..

La critique est facile mais l'art est difficile : mettez-vous donc au service de l'association et apportez-nous cette énergie que vous dépensez si volontiers pour critiquer ses méthodes ou son supposé immobilisme.

PS l'association n'est pas anti-fumeur, elle est anti-tabac.